Mairie de Sarzeau

Place Richemont - BP 14
56370 Sarzeau

Tél. : 02 97 41 85 15
Fax : 02 97 41 84 28

www.sarzeau.fr

Accompagnement scolaire 2022-2023

Contrat

Prénom et NOM de l'enfant : ……..……

Ecole/Collège et classe : …….....

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE est un service gratuit et bénévole d'aide aux devoirs, ouvert à tous les élémentaires et collégiens de Sarzeau du CP à la 3ème. Il a lieu **les mardis et/ou jeudis soirs.**
Il apporte une aide individualisée à l'enfant, concernant son travail scolaire mais pas uniquement : il importe que l'enfant puisse apprendre à apprendre, à lire les consignes et à comprendre ce qui lui est demandé.
Afin de rendre l'enfant le plus autonome possible, l'accompagnement scolaire se base sur des relations d'écoute et de confiance.

Dans ce contrat, les parents s'engagent à :

- **Rencontrer en début d'année scolaire le bénévole référent de son enfant, et au cours de l'année en cas de besoin, dans le respect de la confidentialité.**
- Suivre la progression de l'enfant.
- Venir chercher son enfant entre 18h et 18h15
- **Prévenir en cas d'absence de son enfant :**
  - Stéphanie HAMON-BELLANGER : 06 71 78 95 82 / 02 97 48 23 83 stephaniehamon@sarzeau.fr
  - Service Enfance-Jeunesse : 02 97 48 05 05

Le jeune/l'enfant s'engage à :

- Venir régulièrement.
- Respecter les bénévoles qui l'accompagnent.
- Apporter son matériel (livres, cahiers, petites trousses…).
- Adopter une attitude positive et volontaire dans son travail sans perturber son entourage.
- Ne pas utiliser son téléphone portable pendant les séances.
- Les parents, les bénévoles et les animateurs de la municipalité s'engagent à dialoguer afin de résoudre les difficultés éventuelles. Pour cela les animateurs se tiennent à votre disposition à tout moment.
- Le non-respect du contrat pourra entrainer une exclusion temporaire de l'accompagnement scolaire.

Fait à Sarzeau, le ……..

Signatures :

Enfant Parents

DÉPARTEMENT
DU MORBIHAN